

Date de
convocation :

16-04-2026

Date d'affichage
de l'ordre du
jour :

16-04-2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 AVRIL 2026

2026-CMa-04-02-
16

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET
COMMUNAL

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

Étaient présents : Michel Déjardin, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Alexandre HOUOT, Nicolas VIEZ, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Jean LORINE, Catherine GENET, Nadine NINOT, Angélique LEROYER

Absents avec pouvoir : Marc LABROUSSE pouvoir à Michael CHERON , Brice PENICHOT pouvoir à David BRY , Philippe TRECHEREL pouvoir à Virginie TRECHEREL, Sébastien RIDEREAU pouvoir à Alexandre HOUOT, Céline TARDY pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME pouvoir à Sandrine BRIOT, Daniel HERMAND pouvoir à Angélique LEROYER

Absents :

Secrétaire de Séance : Sandrine BRIOT

Soit, sur 27 membres en exercice 19 présents, 8 absents dont 8 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale République (dite loi NOTRe),

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du budget,

Vu l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les communes de 3 500 habitants et plus annexent une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif,

Vu la délibération date du 15 avril 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération adoptant le compte financier unique du budget communal de l'exercice 2025,

Considérant le budget primitif de l'année 2026 présenté en séance,

Le conseil municipal décide à la majorité – 22 voix pour et 5 abstentions :

Article 1 : Le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 du budget principal de la commune par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	1 566 300,00 €
012	Charges de personnel	2 316 114,00 €
014	Atténuations de produits FPIC	55 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	460 700,00 €
66	Charges financières	50 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €
023	Virement à la section investissement	705 458,55 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 309 572,55 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	65 000,00 €
70	Produits des services	237 114,00 €
73	Impôts et taxes	3 165 200,00 €
74	Dotations et subventions	830 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	280 000,00 €
R002	Résultat 2025 reporté	732 258,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 309 572,55 €



SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	261 300,00 €
204	Subventions d'équipement versées	61 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 045 444,59 €
23	Immobilisations en cours	1 650 000,00 €
27	Dépôts et cautionnement versés	200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	210 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €
Restes à réaliser 2025		799 880,60 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 028 325,19€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	110 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00 €
13	Subventions d'investissement	572 218,34€
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00€
021	Virement de la section fonctionnement	705 458,55 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
R001	Résultat 2025 reporté	1 560 010 ,27 €
Restes à réaliser 2025		780 138,03 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 028 325,19 €

Article 2 : Le conseil municipal précise que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité

.....

Date de publication

.....

Acte rendu exécutoire le

.....

Pour le Maire et par délégation,

Laëtitia LHERMITTE
 Directrice générale des services

Le Maire



Michel Déjardin



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 095-219503703-20260427-2026CMA040216-DE